

**Procès-Verbal du Comité Syndical  
du  
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 12 septembre 2018 à 18 heures 30 -  
Battenheim**

Sur convocation du 6 septembre 2018 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 12 septembre 2018 à 18 heures 30, dans la salle festive de Battenheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Daniel **BUX**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Ludovic **HAYE**, Charles **KREMPPER**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Béatrice **RIESTERER**, Patrick **RIETZ**, Alain **SCHIRCK**, Daniel **SCHNEIDER**, Romain **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**, Bernard **THIERY**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./

Ont donné procuration :

Monsieur Michel **BOBIN** à Monsieur Charles **KREMPPER**  
Monsieur Pierre **FISCHESSER** à Monsieur Bernard **RAPP**  
Monsieur Mathieu **HAUSS** à Monsieur Alain **SCHIRCK**  
Madame Nicole **HINSINGER** à Monsieur Maurice **GUTH**  
Monsieur Pierre **LOGEL** à Monsieur Philippe **GRUN**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Deux représentants de la presse locale (journal L'Alsace et Dernières Nouvelles d'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 4 juillet 2018
2. Décision modificative n° 1
3. Sausheim – réfection des façades et reprise de l'étanchéité des toitures terrasses du bâtiment de La Poste – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer
4. Dietwiller – aménagement d'une aire de jeux – résultat de la consultation d'entreprises suite à infructueux
5. Habsheim – aménagement des abords de la nouvelle école élémentaire – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer
6. Rixheim – réaménagement des rues du Canal et du Dépôt – validation de l'APD – engagement de la consultation d'entreprises – autorisation de solliciter l'aide financière du SIVOM de Mulhouse
7. Rixheim – aménagement de deux arrêts de bus rue de l'Île Napoléon (RD 201) – autorisation de signer la convention avec le département du Haut-Rhin et de solliciter l'aide financière de m2A
8. Sausheim – réaménagement de la rue des Cerisiers – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer
9. Sausheim – aménagement de la voie d'accès et des abords du futur siège du syndicat – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer
10. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 35. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que la presse et les services du syndicat, puis remercie M. Maurice GUTH, maire, d'accueillir cette séance du comité syndical à Battenheim.

Après avoir donné lecture des procurations, M. le président passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 4 juillet 2018**

Le procès-verbal du comité syndical du 4 juillet 2018 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Monsieur le président informe l'assemblée d'une erreur de plume dans le procès-verbal ; en effet, M. Charles KREMPPER y est noté absent, alors qu'il était bien présent lors de la séance.

Il propose donc à l'assemblée de modifier le document pour corriger cette erreur et de l'approuver, ainsi rectifié.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 4 juillet 2018, ainsi modifié.**

**Point n° 2 : Décision modificative n° 1**

Le remboursement d'opérations réalisées par le SCIN pour compte de tiers ainsi que l'aménagement des abords du nouveau siège nécessitent l'inscription des crédits correspondants au budget et, par conséquent, la mise en œuvre d'une décision modificative, reprise dans le tableau ci-dessous :

Section d'investissement

Chapitre	Articles		Libellé	Montant BP 2018	Mouvements		Montant après DM1
	Dépenses	Recettes			Débets	Crédits	
020	020		Dépenses imprévues	784 025,15 €	156 694,00 €		940 719,15 €
45	458161502		Dietwiller – rue des Paysans	57 100,00 €	72 800,00 €		129 900,00 €
		458261502		57 100,00 €		72 800,00 €	129 900,00 €
	458111507		Battenheim – rue des Fourmis	12 700,00 €	400,00 €		13 100,00 €
		458211507		12 700,00 €		400,00 €	13 100,00 €
	458141801		Rixheim – chemin de Brunstatt	0,00 €	5 994,00 €		5 994,00 €
		458241801		0,00 €		5 994,00 €	5 994,00 €
23	458121802		Baldersheim – reprise tampons assainissement	0,00 €	7 700,00 €		7 700,00 €
		458221802		0,00 €		7 700,00 €	7 700,00 €
		2317/61502	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	0,00 €		129 900,00 €	129 900,00 €
		2317/11507		0,00 €		13 100,00 €	13 100,00 €
		2317/41801		0,00 €		5 994,00 €	5 994,00 €
		2317/21802		0,00 €		7 700,00 €	7 700,00 €
	2312/31705	Agencements et aménagements de terrains	0,00 €	168 000,00 €		168 000,00 €	
	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	5 173 312,08 €		168 000,00 €	5 005 312,08 €	
<b>Total</b>					<b>411 588,00 €</b>	<b>411 588,00 €</b>	

**Ces écritures n'entraînent aucune augmentation du montant des dépenses initialement prévues au budget primitif.**

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'ensemble des écritures de décision modificative telle que ci-dessus détaillée ;**
- **Autorise M. le président à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Point n° 3 : Sausheim – réfection des façades et reprise de l'étanchéité des toitures terrasses du bâtiment de La Poste – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer**

En séance du 20 décembre 2017, le comité syndical autorisait M. le président à signer les différents marchés pour les travaux de réfection des façades et reprise de l'étanchéité des toitures terrasses du bâtiment de la Poste à Sausheim.

En cours de chantier, des adaptations ont été apportées au projet initial. Les prestations nouvelles concernent :

- L'entreprise Schoenenberger de Colmar, attributaire du lot 1 « étanchéité – zinguerie ».  
L'avenant s'élève à **+ 2 705,10 € HT** (plus-value pour fourniture et pose d'un contre-bardage sur la partie intérieure des acrotères, dépose et évacuation des dalles d'une toiture terrasse, balance financière pour travaux en plus et en moins) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 5,84 % et fixant le nouveau montant du marché à 48 992,80 € HT ;
- L'entreprise Peintures Ehret de Brunstatt, attributaire du lot 2 « peinture extérieure ». L'avenant s'élève à **+ 1 053,50 € HT** (plus-value pour mise en peinture de la porte blindée, de la grille d'entrée à l'arrière du bâtiment et du conduit de cheminée) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 3,97 % et fixant le nouveau montant du marché à 27 573,00 € HT ;
- L'entreprise Kleinhenny Raymond d'Illzach, attributaire du lot 4 « menuiseries extérieures aluminium ». L'avenant s'élève à **+ 6 200,00 € HT** (plus-value pour remplacement de volets roulants, de la porte d'entrée d'accès à l'étage, et d'une fenêtre dans la cage d'escalier et moins-value pour suppression de la nouvelle porte blindée) correspondant à une augmentation de la masse des travaux de 10,87 % et fixant le nouveau montant du marché à 63 235,00 € HT.

Ces avenants, d'un montant total de **+ 9 958,60 € HT**, correspondent à une augmentation de l'ensemble des travaux de 7,13 % et fixent le nouveau montant global de ces derniers à 149 722,80 € HT.

Dans sa séance du 4 septembre 2018, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve les avenants susmentionnés, d'un montant total de + 9 958,60 € HT correspondant à une augmentation de l'ensemble des prestations de 7,13 % et fixant le nouveau montant global du marché à 149 722,80 € HT ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

**Point n° 4 : Dietwiller – aménagement d'une aire de jeux – résultat de la consultation d'entreprises suite à infructueux**

Par délibération du 31 janvier 2018, le comité syndical autorisait M. le président à engager la consultation d'entreprises pour réaliser l'aménagement d'une aire de jeux à Dietwiller.

Lors du comité syndical du 4 juillet dernier, il avait été décidé de déclarer infructueux le lot 5 : ferronnerie, et de le relancer.

Cependant, une seule offre a été reçue en retour. Cette absence de concurrence ne permettant pas une comparaison objective de l'offre, la commission MAPA du 4 septembre a décidé, conformément à l'article 98 du décret n° 2016-360, de déclarer sans suite cette consultation et de la relancer.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Décide de déclarer sans suite la procédure de consultation relative au lot n° 5 de l'opération d'aménagement d'une aire de jeux à Dietwiller ;**
- **Autorise M. le président à engager une nouvelle procédure de consultation pour le lot considéré.**

**Point n° 5 : Habsheim – aménagement des abords de la nouvelle école élémentaire – avenants à des marchés de travaux – autorisation de signer**

Dans sa séance du 25 avril 2018, le comité syndical autorisait la signature de marchés de travaux pour l'aménagement des abords de la nouvelle école élémentaire à Habsheim. Au cours des travaux, des modifications ont été apportées au projet initial.

Le premier avenant concerne l'entreprise Colas Est de Pfastatt, attributaire du lot 1 : voirie et réseaux divers, pour un montant de 396 885,00 € HT.

Il s'agit d'un avenant de régularisation, suite à l'édition d'un bordereau de prix supplémentaire qui a été notifié à l'entreprise courant juillet par ordre de service. Il n'engendre aucune incidence financière sur le montant du marché, certaines prestations ayant été optimisées ; en outre, le délai contractuel initial est inchangé.

Le second avenant concerne l'entreprise ID Verde de Mulhouse, attributaire du lot 3 : espaces verts – clôture, pour un montant de 51 926,42 € HT.

L'avenant s'élève à **6 800,84 € HT** ; il se détaille comme suit :

- En plus-value :
  - o La fourniture et pose d'un portail et d'un portillon supplémentaires ;
  - o La mise en place d'une gâche électrique et d'un interphone sur le portail pompiers ;
  - o La mise en œuvre de gazon en placage ;
  - o La fourniture et pose de voliges en acier ;
- En moins-value :
  - o Le remplacement de murs coffrés par des murs en L ;
  - o Divers petits travaux annexes.

Ces travaux complémentaires engendrent un délai supplémentaire de 2 semaines et le nouveau montant du marché est ainsi arrêté à 58 727,26 € HT. Les prix nouveaux ont été intégrés dans un bordereau de prix supplémentaires et notifiés à l'entreprise Id Verde par ordre de service dès le mois juillet dernier.

Ces deux avenants ont été présentés en commission MAPA le 4 septembre dernier, qui a émis un avis favorable.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve les avenants susmentionnés ;**
- **Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec chacune des entreprises concernées.**

**Point n° 6 : Rixheim – réaménagement des rues du Canal et du Dépôt – validation de l'APD – engagement de la consultation d'entreprises – autorisation de solliciter l'aide financière du SIVOM de Mulhouse**

La commune de Rixheim souhaite procéder au réaménagement des rues du Canal (secteur de 120 mètres entre la rue de l'île Napoléon et la rue du Dépôt) et du Dépôt (secteur de 150 mètres entre la rue du Canal et l'Avenue Charles Zumstein).

Le projet comprend pour l'essentiel :

- Le décrouitage des enrobés ;
- Les terrassements généraux pour la création des structures de voirie ;
- La fourniture et pose de bordures et pavés ;
- La collecte et l'infiltration des eaux pluviales ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- L'enfouissement du réseau Orange ;
- La pose de clôtures ;
- La signalisation verticale et le marquage routier.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 300 000,00 € HT (hors frais annexes) dont 10 000,00 € HT pour la tranche optionnelle qui concerne la reprise du parvis d'accès à l'église afin de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du SIVOM de Mulhouse pour la collecte des eaux pluviales.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 300 000,00 € HT hors frais annexe, des travaux de réaménagement des rues du Canal et du Dépôt à Rixheim ;**
- **Autorise M. le président à organiser la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;**
- **Autorise M. le président à solliciter l'aide financière du SIVOM de Mulhouse.**

**Point n° 7 : Rixheim – aménagement de deux arrêts de bus rue de l'Île Napoléon (RD 201) – autorisation de signer la convention avec le département du Haut-Rhin et de solliciter l'aide financière de m2A**

Préalablement au démarrage des travaux des rues du Canal et du Dépôt dont la mise en sens unique est prévue lors des travaux, il y a lieu de créer deux arrêts de bus accessible aux personnes à mobilité réduite rue de l'Île Napoléon (RD 201) afin de modifier de façon définitive la ligne de bus n° 22.

Les travaux affectant une partie de l'emprise de la RD 201, ils doivent se faire sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental du Haut-Rhin, ce dernier confiant au syndicat le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une convention de mandat.

La part des travaux relative à l'accessibilité des arrêts de bus fera l'objet d'une demande de subvention spécifique auprès de m2A.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Décide de solliciter l'aide financière de m2A pour l'aménagement de deux arrêts de bus rue de l'Île Napoléon à Rixheim ;**
- **Autorise M. le président à signer la convention de mandat ad hoc avec le conseil départemental du Haut-Rhin.**

**Point n° 8 : Sausheim – réaménagement de la rue des Cerisiers – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer**

Par délibération du 30 mai dernier, le comité syndical autorisait M. le président à engager la consultation d'entreprises pour réaliser le réaménagement de la rue des Cerisiers à Sausheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA du 4 septembre dernier, se sont traduits par les propositions suivantes :

#### **Lot 1 – voirie**

Entreprise Pontiggia de Wittenheim pour un montant de 236 055,00 € HT

## **Lot 2 – éclairage public**

Entreprise Pontiggia de Wittenheim pour un montant de 19 500,00 € HT

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte des résultats de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément aux propositions de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés considérés, avec l'entreprise retenue.**

**Point n° 9 : Sausheim – aménagement de la voie d'accès et des abords du futur siège du syndicat – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux – autorisation de signer**

Par délibération du 4 juillet dernier, le comité syndical autorisait M. le président à engager la consultation d'entreprises pour réaliser l'aménagement de la voirie d'accès et des abords du futur siège à Sausheim.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA du 4 septembre dernier, se sont traduits par les propositions suivantes :

## **Lot 1 – voirie**

Entreprise Colas Est de Pfastatt pour un montant de 182 731,90 € HT

## **Lot 2 – éclairage public**

Entreprise Pontiggia de Wittenheim pour un montant de 27 450,00 € HT

## **Lot 3 – espaces verts**

Entreprise Id Verde de Mulhouse pour un montant de 36 304,28 € HT

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte des résultats de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**



- **Décide d'attribuer les marchés conformément aux propositions de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés considérés, avec les entreprises retenues.**

#### **Point n° 10 : Divers**

La date du prochain **comité syndical** est fixée au **mercredi 17 octobre 2018 à 18 heures 45**, dans les locaux du SCIN à **Sausheim**. Elle sera précédée d'une **visite du chantier du nouveau siège**, à **18 heures**. Les invitations et convocations seront adressées aux délégués dans les délais habituels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures  
Battenheim, le 12 septembre 2018